



Envoyé en préfecture le 10/03/2021
Reçu en préfecture le 10/03/2021
Affiché le 10/03/2021
ID : 063-200071199-20210225-2021_19_20_CA-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**
Date d'affichage : **19 février 2021**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-19 : **BUDGET PRINCIPAL 2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**

Rapporteur : Luc CHAPUT

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire, avant de débattre sur le compte administratif 2020, procède à l'élection du président de séance.

Luc CHAPUT est nommé président de séance.

Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le 10/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-2021_19_20_CA-BF

Claude RAYNAUD, président de la communauté de communes, se retire afin que le conseil communautaire procède au vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 se résumant ainsi :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2020	7 672 348,23 €	8 479 510,53 €	807 162,30 €
Excédent 2019 reporté		3 312 782,84 €	3 312 782,84 €
Résultat de clôture	7 672 348,23 €	11 792 293,37 €	4 119 945,14 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2020	554 170,47 €	1 193 898,00 €	639 727,53 €
Excédent 2019 reporté		4 621 280,32 €	4 621 280,32 €
RAR 2020	552 355,00 €	55 612,00 €	- 496 743,00 €
Résultat de clôture	1 106 525,47 €	5 870 790,32 €	4 764 264,85 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter le compte administratif du budget principal 2020 de la communauté de communes Plaine Limagne comme indiqué ci-dessus ;
- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/03/2021

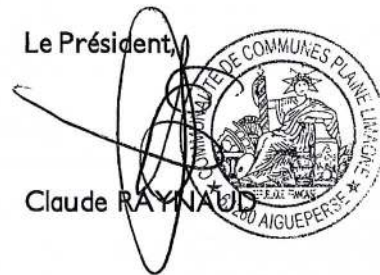
Le Président,



A circular official stamp of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse, with a signature over it.

Le Président,

Claude RAYNAUD



A circular official stamp of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse, with a signature over it.